

**Bulletin officiel n° 4370 du 29 kaada 1416 (18 avril 1996)**  
**Dahir n° 1-95-237 du 13 chaabane 1416 (4 janvier 1996) portant promulgation de**  
**la loi n° 25-94 portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord bilatéral**  
**relatif au transport aérien, fait à Rabat le 7 ramadan 1414 (18 février 1994) entre le**  
**gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Afrique du Sud.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Hassan II)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment son article 26 et le 2e alinéa de l'article 31,

**A décidé ce qui suit :**

**Article unique :** Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 25-94 adoptée par la Chambre des représentants le 12 rejeb 1416 (5 décembre 1995) et portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord bilatéral relatif au transport aérien, fait à Rabat le 7 ramadan 1414 (18 février 1994) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Afrique du Sud.

Fait à Rabat, le 13 chaabane 1416 (4 janvier 1996).

Pour contreseing :

Le Premier ministre,

**Abdellatif Filali.**

\*

\* \*

**Loi n° 25-94**

**portant approbation, quant au principe, de la ratification de l'accord bilatéral relatif au**  
**transport aérien, fait à Rabat le 7 ramadan 1414 (18 février 1994) entre le gouvernement du**  
**Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Afrique du Sud**

**Article unique :** Est approuvée, quant au principe, la ratification de l'accord bilatéral relatif au transport aérien, fait à Rabat le 7 ramadan 1414 (18 février 1994) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de l'Afrique du Sud.

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 4368 du 22 kaada 1416 (11 avril 1996).